

COMITE DE DIRECTION

DECISIONS N° 11 / 2021

Dans sa séance de ce jeudi 25 novembre 2021, le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

Personnel :

Le Comité de direction a validé :

- la réponse au personnel du Service d'ambulance suite à son courrier daté du 21 octobre 2021 ;
- la demande d'activité accessoire de Monsieur _____ ambulancier ;
- la demande de congé non-payé de Madame _____, ambulancière ;
- l'ajustement de la progression salariale 2021 pour certaines collaboratrices et certains collaborateurs du Service d'ambulances consécutivement à la décision du Comité de direction du 17 juin 2021. Une communication individuelle sera effectuée auprès des personnes concernées ;
- le principe d'engagement d'un spécialiste en informatique, à 100%, en contrat à durée indéterminée ;
- la réorganisation des réceptions de Clarens et Vevey dans le cadre du déploiement du concept de police de proximité avec effet au 1^{er} janvier 2022 ;
- l'engagement d'une policière, à 100%, dès le 1^{er} mars 2022. L'identité de la candidate retenue sera communiquée à réception du contrat signé ;
- l'engagement d'un policier, à 100%, dès le 1^{er} mai 2022. L'identité du candidat retenu sera communiquée à réception du contrat signé ;
- la diminution du taux d'activité de 100% à 90% de Monsieur _____ dès le 1^{er} janvier 2022 ;
- le transfert du Sergent _____ dans la fonction de Policier Senior, dès le 1^{er} décembre 2021 ;
- la validation de l'agenda de formation 2022 du SDIS Riviera ;
- l'offre de collaboration de la société _____ dans le cadre de la mise en œuvre d'une enquête sur le climat social au sein de la caserne SDIS de Vevey ;
- la nomination des officiers du SDIS Riviera au 1^{er} janvier 2022. Une communication suivra.

Direction et organisation :

Le Comité de direction a validé :

- par voie de circulation, l'amendement au préavis 07/2021 relatif à l'autorisation générale de plaider à accorder au Comité de direction pour la durée de la législature 2021 – 2026 ;
- le lancement de l'étude de faisabilité en lien avec la Maison de la sécurité publique.

Au niveau des **manifestations**, il a formellement validé :

- « AstraDôme 2021 », du 15 novembre au 30 décembre 2021, à Vevey ;
- « Halloween », le 30 octobre 2021, à La Tour-de-Peilz ;
- « Tournage Avoir l'Age », du 29 octobre au 2 décembre 2021 ;

- « Montreux Oniria Festival » du 26 au 27 novembre 2021 ;
- « Montreux Comedy Festival 2021 », du 1^{er} au 7 décembre 2021 ;
- « Concours Suisse de Brass Band 2021 », du 27 au 28 novembre 2021, à Montreux ;
- « Le Village de Noël », du 20 novembre au 31 décembre 2021, à Vevey ;
- « Tirage au sort League des Nations UEFA 2022 », du 16 au 17 décembre 2021, à Montreux ;
- « Marché de Noël, Vevey Est », le 18 décembre 2021 ;
- « Marché de Noël », le 11 décembre 2021, à La Tour-de-Peilz ;
- « Fête du père Noël », le 18 décembre 2021, à Vevey ;
- « Marché de Noël », le 18 décembre 2021, à Vevey ;
- « Tournée du Cirque Starlight 2022 » du 25 au 29 mai 2022, à La Tour-de-Peilz ;
- « Swiss Basketball League Cup 2022 », du 29 au 30 janvier 2022, à Clarens ;
- « Vevey Réveillon », le 31 décembre 2021.

Au chapitre des **correspondances**, il a pris acte des courriers suivants :

- Fin des rapports de collaboration d'un commun accord avec Madame _____, spécialiste des Ressources humaines, au 29 novembre 2021 ;
- Démission de Monsieur _____, policier, au 31 mars 2022 ;
- Démission de Monsieur _____, policier, au 31 janvier 2022 ;
Le Comité de direction et la Direction les remercient pour leur engagement et leur souhaitent plein succès pour l'avenir.
- Lettre d'opposition – Gel « provisoire » de la progression salariale et modification des classes salariales AD/TA reçue au nom des ambulancier-ère-s et technicien-ne-s ambulancier-ère-s de l'ASR ;
- Election de Monsieur Alexandre Koshevnikov (Veytaux) au sein du Conseil intercommunal ;
- ECA – Réforme de l'imposition à la source des soldes et indemnités versées aux sapeurs-pompier-s ;
- Commune de Bardonnex – remerciements en lien avec l'intervention police lors de la sortie des seniors ;
- Direction générale de la santé – fermetures d'ambulances.

Clarens, le 26 novembre 2021

COMITE DE DIRECTION

DECISIONS N° 12 / 2021

Dans sa séance de ce jeudi 16 décembre 2021, le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

Personnel :

Le Comité de direction a validé :

- la demande d'autorisation pour l'exercice d'une activité accessoire de M. _____, ambulancier ;
 - le principe d'une demande d'autorisation au SECO, s'agissant du travail régulier de nuit et du dimanche du personnel opérationnel du Service d'ambulances. Une séance d'information a lieu ce matin avec les collaboratrices et collaborateurs concerné-e-s;
 - l'engagement de M. _____, à 100% dès le 1^{er} janvier 2022, en qualité de spécialiste formation au sein du Service d'ambulances ;
 - l'engagement d'une policière à 100% dès le 1^{er} février 2022. L'identité de la candidate retenue sera communiquée à réception du contrat signé ;
 - l'engagement d'un policier à 100% dès le 1^{er} avril 2022. L'identité du candidat retenu sera communiquée à réception du contrat signé ;
 - la demande de réduction de taux d'activité de M. _____, policier, de 100% à 90%, dès le 1^{er} janvier 2022 ;
 - la mise au concours au début de l'année 2022 de la fonction de Responsable des Ressources humaines avec un taux d'activité à 80-100% (CDI) ;
 - la mise au concours, dès que possible, de la fonction de Spécialiste en ressources humaines avec un taux d'activité à 80-100% (CDD) ;
 - la Directive d'application du Statut du personnel DA-007 « Règlement de la Délégation du personnel (DPSR) », entrée en vigueur dès le 16 décembre 2021 ;
 - la conversion de la journée de reconnaissance en versement d'une prime (CHF 150.-) ainsi qu'une compensation en temps (8 heures) pour l'ensemble des personnes ayant contribué à l'engagement exceptionnel de la Fête des Vignerons 2019;
 - la proposition d'adaptation de l'échelle de traitements 2022 au nouvel indice de référence, soit une indexation de +0.4% par rapport à l'évolution de l'IPC ;
 - les promotions honorifiques suivantes dès le 1^{er} janvier 2022 :
Grade de Lieutenant-colonel :
 - Major
 - Major
Grade de Major :
 - Capitaine
 - Capitaine
 - la nomination des officiers du SDIS Riviera au 1er janvier 2022. Une communication suivra.
- Le Comité de direction et la Direction adressent leurs vives félicitations aux cadres promus.

Direction et organisation :

Le Comité de direction a validé :

- le rejet du recours interjeté par une personne à l'encontre d'une facture émanant de Police Riviera ;
- le décompte des frais engagés lors de la cyberattaque contre la Commune de Montreux ;
- la proposition de mandater le bureau d'étude _____, à Vevey, pour le remplacement du central téléphonique.

Au chapitre des **correspondances**, il a pris acte du courrier suivant :

- Démission de M. _____ au 31 mars 2022 ;
- Démission de M. _____ au 30 février 2022 ;
Le Comité de direction et la Direction les remercient pour leur engagement et leur souhaitent plein succès pour l'avenir.
- DGS – Service d'ambulances ASR – applicabilité de la Loi sur le travail et de ses ordonnances ;
- Département de l'emploi et de la cohésion sociale de Neuchâtel – Demande d'avis de droit concernant la LTr ;
- Madame la Conseillère d'Etat Métraux – Prise de position sur l'avenir de la collaboration entre la Police cantonale et l'ASR ;
- Suva – Sécurité et protection de la santé au travail ;
- CIP – Cotisation pour l'année 2022 du contrat de prévoyance ;
- SSCM – Loyers pour la location des PCR durant l'opération Covid-19.

Clarens, le 17 décembre 2021

COMITE DE DIRECTION

DECISIONS N° 01 / 2022

Dans sa séance de ce jeudi 20 janvier 2022, le Comité de direction a pris les décisions suivantes :

Personnel :

Le Comité de direction a validé :

- l'engagement d'une Conseillère RH et membre de la Direction à 100%, sur la base d'un contrat de travail de durée déterminée de 6 mois, dès le 01.02.2022. L'identité de la candidate retenue sera communiquée à réception du contrat signé ;
- la proposition de confier un mandat de consultante RH à Madame _____, dans le cadre du processus de sélection de la fonction de RRH ;
- le bilan suite aux départs intervenus au sein du personnel de l'ASR durant l'année 2021 ;
- l'indexation, à compter du 1^{er} janvier 2022, non seulement des situations salariales ordinaires contenues dans l'échelle des traitements de l'ASR, mais également des situations salariales dites « de droits acquis ». Ce principe sera dorénavant appliqué et ne comportera aucun effet rétroactif.

Direction et organisation :

Le Comité de direction a validé :

- le rejet du recours interjeté par une personne à l'encontre d'une facture émanant de Police Riviera ;
- une dépense pour les volets 2-3-4 de l'étude de faisabilité de la Maison de la sécurité publique.

Au niveau des **manifestations**, il a formellement validé :

- « Marchés aux Puces 2022 », un samedi par mois, de mars à novembre, à Vevey ;
- « Concerts de la Saison culturelle Montreux 1^{er} semestre 2022 » ;
- « Le Prix de Lausanne », à Montreux, du 30 janvier au 06 février 2022 ;
- « Et si...on plantait des arbres ? », à Vevey, du 28 au 29 janvier 2022 ;
- « CCB Europe Top 16 Cup Montreux », à Clarens, du 26 au 27 février 2022.

Au chapitre des **correspondances**, il a pris acte du courrier suivant :

- M. _____ – demande de mise à la retraite au 30 juin 2022 ;
- Plt _____ – démission au 30 avril 2022 ;
- M. _____ – démission au 31 mars 2022 ;

Le Comité de direction et la Direction les remercient pour leur engagement et leur souhaitent plein succès pour l'avenir.

